

Une « peine d'avertissement » pour le militant de Calais

LE MONDE | 15.01.2016 à 11h12 • Mis à jour le 15.01.2016 à 11h23 | Par Loup Espargiliere (Boulogne-sur-Mer - envoyé spécial)



Britain's Robert Lawrie is pictured on January 14, 2016 in Boulogne-sur-Mer prior to the start of his trial for trying to bring a four-year-old Afghan refugee to relatives in Britain from a migrant camp in Calais. Lawrie faces jail for trying to smuggle a young girl from a French migrant camp into Britain, triggering a flood of support online from well-wishers urging clemency. Lawrie faces a maximum sentence of five years. / AFP / DENIS CHARLET DENIS CHARLET / AFP

Soulagé, les yeux encore humides quelques secondes après l'annonce de son jugement, Robert Lawrie s'exclame devant un parterre de journalistes français et britanniques : « *La France a fait passer un message. La compassion l'emportera !* » Ce Britannique de 49 ans comparait, jeudi 14 janvier, devant le tribunal de grande instance de Boulogne-sur-Mer, pour avoir tenté de sortir une fillette afghane de 4 ans de la « jungle » de Calais, et la faire passer en Angleterre pour la remettre à ses cousins, une famille installée de l'autre côté de la Manche.

L'ancien militaire risquait jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende pour « *avoir facilité, par aide directe ou indirecte, la circulation irrégulière d'un étranger en France* ». Il a finalement été condamné à 1 000 euros d'amende avec sursis, mais pour « *mise en danger de la vie d'autrui* ». Alors que les associations de soutien aux migrants s'étaient émues de ce qu'elles considéraient comme un nouvel exemple de « *délit de solidarité* », le ministère public a décidé de requalifier le chef d'accusation au cours de l'audience. Une manière de contourner la polémique – la

gauche avait annoncé la suppression de ce délit, réclamée par les associations.

« Ce que j'ai fait était stupide »

A la barre, Robert Lawrie a été soumis à une batterie de questions par le juge Louis Betermiez : *« Avez-vous pensé aux conditions de transport de cette jeune fille ? Cherchiez-vous à cacher l'enfant pour ne pas être vu en cas de contrôle ? »* La tension, palpable, tranchait avec la parfaite aisance que le gaillard affichait lors d'une conférence de presse quelques heures avant l'audience. Il y était arrivé en arborant un large sourire, des « hello » lancés à tout-va aux dizaines de journalistes, avec dans ses bras la petite Bahar Ahmadi brandissant un paquet de bonbons.

Le 24 octobre 2015, son arrestation avait ému l'opinion publique et généré une vague de soutien massive en France comme au Royaume-Uni. Des pétitions, signées dans les deux langues par 180 000 personnes, réclamaient l'abandon des poursuites à son encontre.

Face aux juges, dans une salle d'audience comble, Rob Lawrie a raconté son histoire : c'est la photo du petit Aylan Kurdi, mort sur une plage de Turquie en septembre 2015, qui l'a décidé à s'engager auprès des réfugiés de Calais. Il s'y est lié d'amitié avec Bahar Ahmadi et son père, Reza. Celui-ci l'a pressé d'emmener sa fille chez ses cousins, qui habitent à quelques encablures de Leeds, la ville où réside Rob Lawrie. Un soir, *« Bahar s'est endormie sur mes genoux, comme ça lui arrivait souvent. Il faisait très froid cette nuit-là, elle allait retourner dormir dans sa tente. Ce que j'ai fait était stupide, j'étais émotionnellement épuisé. Je suis désolé. »*

Sans siège ni ceinture

Cités comme témoins, Christian Salomé et Stéphane Maugendre, respectivement présidents de l'association L'Auberge des migrants et du Groupe d'information et de soutien des immigrés, se sont relayés à la barre pour soutenir le prévenu. *« A Calais, les enfants vivent dans le froid et surtout dans la boue, explique Christian Salomé. C'est difficile pour nous en tant qu'associatifs, de rester insensible à cela, de leur donner à manger, de les laisser là et de repartir. Rob, à un moment donné, n'a pas réussi à le faire. »*

La loi encadrant ce « délit de solidarité » précise qu'« une personne échappera aux poursuites à condition que l'aide soit apportée sans aucune contrepartie directe ou indirecte ». Les juges ont considéré que Rob Lawrie avait bien agi de manière désintéressée. Le parquet a cependant accusé Rob Lawrie d'avoir fait courir un risque à Bahar en la faisant voyager dans un véhicule utilitaire, sans véritable siège ni ceinture, d'où la requalification de l'accusation. *« La fin ne justifie pas les moyens, a lancé le procureur Jean-Pierre Valensi. Ce n'est pas parce qu'on veut aider une enfant qu'on peut l'aider en mettant sa vie en danger. »*

M^e Lucile Abassade, l'avocate de Rob Lawrie a annoncé qu'il ne ferait pas appel. Cette « peine pécuniaire d'avertissement », selon les mots du juge, a été acclamée par les militants associatifs et les proches du Britannique. A sa sortie, Rob Lawrie a annoncé qu'il en fera « encore plus. On ne peut pas laisser ces enfants pourrir dans la "jungle". Un jour, ces gens-là seront peut-être avocats, docteurs ou professeurs... Ils nous le rendront bien ».